Vourles
Mairie

DEPARTEMENT DU RHONE

COMMUNE DE VOURLES

Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 18 Votants : 22 **Ont voté :** Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0	L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six janvier à dix-neuf heures à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le vingt janvier deux mille vingt-trois, s'est réuni en conseil municipal à la salle du conseil en mairie de Vourles, sous la présidence de Madame Catherine STARON, Maire. **Étaient présents** : Catherine STARON, Thierry DILLENSEGER, Elyane CLOP, Pascale MILLOT, Dominique REGNIER, Pascale BONNIER, Jean Pierre COMBLET, Elisabeth CHENAU, Sébastien BLANC, Christophe CUOQ, Véronique PROT, Fabien DUMAS, Françoise ROUBIN, Jean Marie CARRE, Claire RENOUPREZ, Serge MICHAUT, Anne-Marie ISSARTIAL, et Valérie CHANUT **Absents :** Ernest FRANCO, Pascale TURMEL-LOTTEAU, Christophe PINEL, Adeline FILLOT et Philippe RISCH **Pouvoirs :** Ernest FRANCO (pouvoir donné à Catherine STARON), Pascale TURMEL LOTTEAU (pouvoir donné Véronique P¨ROT), Adeline FILLOT (pouvoir donné à Valérie CHANUT), Philippe RISCH (pouvoir donné à Fabien DUMAS) **Secrétaire de séance** : Françoise ROUBIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2023-007
SEANCE DU 26/01/2023

OBJET : Participation financière de la commune pour l'acquisition par les particuliers de composteurs plastiques et bois

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les délibérations 2009-052 du 2/07/2009, 2019-033 du 16/05/2019, 2021-008 du 21/01/2021, 2022-005 du 27/01/2022, 2022-026 du 07/04/2022

Madame le Maire explique que la Commune de Vourles a entrepris une démarche de développement durable avec notamment le souhait de procéder à une campagne de sensibilisation au compostage des déchets verts (pelouse, épluchures...).

La Commune de Vourles participe financièrement à l'acquisition par les particuliers de composteurs bois et plastique (contenance 600 litres uniquement) auprès du SITOM SUD RHONE.

Le conseil municipal,
Madame Catherine STARON, Maire, entendue
A l'unanimité des membres présents et représentés
DECIDE de se prononcer sur une prise en charge de 50%.

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture Le Et publication Le Le Maire, Catherine STARON	Fait et délibéré les jours, Mois, an et heure que susdits et ont signé au registre les membres présents. Pour copie conforme, Le Maire, Catherine STARON

Accusé de réception en préfecture
069-216902684-20230126-2023-007-DE
Date de télétransmission : 30/01/2023
Date de réception préfecture : 30/01/2023